

**Proposition du Conseil administratif du 31 juillet 2024 en vue du bouclement du crédit de réalisation de 6 733 400 francs destiné à la rénovation et l'aménagement des cheminements du bois de la Bâtie, voté le 17 octobre 2017 (PR-1228/1), avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 565 277,39 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

### **Introduction**

Selon les dispositions légales de la loi sur l'administration des communes (LAC) (B6 05, article 30, alinéa 1, lettres e) et m) et de son règlement d'application (B6 05.01, articles 60 et 61), cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final d'un crédit d'investissement terminé géré par le Service des espaces verts (SEVE).

Crédit de réalisation dont les dépenses finales sont supérieures au montant voté :

Localisation	Bois de la Bâtie
Libellé	Rénovation et aménagement des cheminements du bois de la Bâtie
N° PFI	091.004.10
N° OTP	I470027101
Service gestionnaire	SEVE
Service bénéficiaire	SEVE

Crédit	N° PR	Date du vote	Montant TTC
Réalisation	1228/1	17.10.2017	6 733 400,00
Montants des dépenses			7 298 677,39
Total du dépassement TTC			565 277,39

### **Explication du dépassement**

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bois de la Bâtie, des dépenses supplémentaires ont dû être engagées pour les raisons suivantes.

Le projet d'éclairage public a été développé pour être particulièrement adapté au contexte naturel du bois. Cet équipement ainsi que les travaux de mise en œuvre se sont avérés plus coûteux que prévu.

Divers travaux non prévus, comme la transformation de la déchetterie pour supprimer la circulation des poids lourds dans le parc ainsi que le vandalisme rencontré tout au long du chantier, ont entraîné des surcoûts.

Lors de la sécurisation des falaises, des mesures de protection complémentaires ont dû être mises en œuvre pour assurer la stabilité du chemin et la pérennité des ouvrages de sécurisation.

Une subvention cantonale de 266 103 francs a participé au financement de ces travaux d'aménagement.

Enfin, une économie estimée à 416 000 francs sera effectuée sur la délibération II de la PR-1228 consacrée à l'aménagement de l'espace de loisirs.

Ces informations ont été communiquées à la commission des travaux, dès que le SEVE en a eu connaissance, par des courriers que vous trouverez en annexe à ce document.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage du crédit de réalisation de 6 733 400 francs destiné à la rénovation et l'aménagement des cheminements du bois de la Bâtie, voté le 17 octobre 2017 (PR-1228/1), un crédit complémentaire de 565 277,39 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

*Art. 2.* – Ajoutée au crédit initial, la dépense complémentaire mentionnée à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie avec le crédit initial.

*Annexes mentionnées*

DÉPARTEMENT DES FINANCES,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU LOGEMENT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



Commission de l'aménagement et de  
l'environnement  
A l'attention de M. Pierre de Boccard  
Président  
Service du conseil municipal  
Rue Pierre-Fatio 17  
1204 Genève

Genève, le 19 février 2020

**Objet**

**PR-1228 Rénovation et aménagement du Bois de la Bâtie – dépassement de crédit**

**Alfonso Gomez**

Monsieur le Président,

022 418 22 33  
alfonso.gomez@ville-ge.ch

La PR-1228, "rénovation et aménagement du Bois de la Bâtie et la sécurité des usagers", d'un montant de 14'671'400 francs a été votée par le Conseil municipal le 17 octobre 2017. La première délibération, destinée à la rénovation et l'aménagement des cheminements, d'un montant de 6'733'400 francs sera en situation de dépassement de crédit.

Au cours de la première étape du chantier, différents éléments se sont en effet avérés plus coûteux qu'initialement prévu.

Le projet d'éclairage public, développé après le vote du crédit de manière particulièrement adapté au contexte naturel du Bois, totalise une plus-value de 400'000 francs.

Le vandalisme subit tout au long du chantier a nécessité de nombreuses heures de travail complémentaire afin de remettre en place les barrières déplacées par les promeneurs et sécuriser le chantier.

Au cours des 18 mois de chantier, ces surcoûts se chiffrent à 100'000 francs. Divers travaux non prévus au départ, comme des déplacements de réseaux ou la transformation plus onéreuse que prévu de la déchetterie s'additionnent pour également 100'000 francs de plus.

Malgré un projet revu et simplifié dans un souci d'économies, nous n'arriverons pas à retrouver un équilibre financier permettant d'éviter un dépassement.

Les travaux restants consistent notamment en la sécurisation des chemins situés dans les falaises, au-dessus du quai des Péniches. Pour ceux-ci, nous proposons une rénovation plus légère qu'initialement prévue.

Toutefois, les travaux de sécurisation à proprement parler (purge des surplombs, pose de filets et murs de protection) doivent être obligatoirement engagés.

Par anticipation, et afin de réaliser l'ensemble des travaux pour lesquelles la demande de crédit a été votée, le Service des espaces verts (SEVE) en charge de ce dossier a estimé, avant d'entamer la dernière phase des travaux, que le dépassement financier potentiel sur la globalité des travaux sera de 630'000 francs, soit 9.3% du montant initial des travaux. Ce montant étant inférieur à 10%, il peut être considéré comme non important, selon l'article 60 alinéa 2 du Règlement d'application de la Loi sur l'administration des communes.

De plus, cette situation sera affinée avec les mandataires sur la base des offres complémentaires, dans un esprit d'économie. Une demande de crédit complémentaire sera déposée lors du bouclage du crédit.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et reste à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.



Alfonso Gomez

Copies : Madame Nathalie Böhler, Directrice  
Monsieur Daniel Oertli, Chef du Service des espaces verts

DÉPARTEMENT DES FINANCES,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU LOGEMENT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



Commission de l'aménagement et de l'environnement  
A l'attention de M. Pierre de Boccard  
Président  
Service du conseil municipal  
Rue Pierre-Fatio 17  
1204 Genève

Genève, le 11 juillet 2022

PR-1228 Rénovation et aménagement du Bois de la Bâtie - Dépassement

Monsieur le Président,

Le Conseiller administratif  
Alfonso Gomez  
alphonso.gomez@ville-ge.ch

La PR-1228, *"rénovation et aménagement du Bois de la Bâtie et la sécurité des usagers"* d'un montant de 14'671'400 francs a été votée par le Conseil municipal le 17 octobre 2017. Dans son courrier daté du 19 février 2021, le Magistrat en charge du Service des espaces verts (SEVE), M. Alfonso Gomez, a informé la commission l'aménagement et de l'environnement que la première délibération de la PR-1228 allait être en situation de dépassement et ce, malgré les efforts visant à simplifier le projet.

Dans ce même courrier, le SEVE s'était également engagé à maintenir ce dépassement en-dessous de 10% du montant brut voté du crédit.

Durant l'année 2021, le projet a passablement avancé et il ne reste qu'une dernière étape d'aménagement à réaliser au printemps 2022.

Le projet de sécurisation des falaises et de réfection des cheminements qui les parcourent a été mené à bien en 2021 mais cette étape a conduit à de nouveaux surcoûts apparus en cours de chantier.

Le projet de sécurisation des falaises a été développé en collaboration avec l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN). A cette occasion, nous avons appris que la Confédération allait subventionner le projet à hauteur de 35% des coûts de cette opération. Nous avons donc pris connaissance de ce financement après le vote du crédit initial. Cette subvention équivaut à un montant de 266'103.- TTC.

Le SEVE va donc utiliser ce montant pour contribuer à financer la fin du chantier.

Cette opération ferait passer le dépassement du montant brut au-delà des 10% annoncés mais le montant net resterait en dessous des 10% et serait donc conforme à nos engagements de février 2021.

Dans un souci de transparence, nous souhaitons informer la Commission de ces éléments avant de procéder aux derniers travaux et de déposer une demande de crédit complémentaire lors du bouclement.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et reste à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.



Alfonso Gomez

Annexes :

- Résumé des coûts complémentaires
- Précédent courrier de février 2021